



LEVERNOIS

BULLETIN MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2009

Présents : Serge COLLAVINO, Maire, Jacqueline JACOB, Marie-Josèphe ZABA, Patrick THIBERT, Philippe WOLTERS, Jean-Louis BAUDOIN, Gérard MOUGENOT, Jean-Philippe BOUTON, Catherine PION, Isabelle LENET

Absent excusé : Didier BERNARD, pouvoir à Jacqueline JACOB

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe ZABA

1- SICECO

Le Maire rappelle au Conseil que la modification des statuts du SICECO a conduit à la dissolution du Syndicat d'Electricité Primaire de Vignoles (SEP) auprès duquel la commune adhérait. Par conséquent, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 27 juin 2008, d'adhérer directement au SICECO et de lui transférer, notamment, la compétence de développement et d'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité.

Le montant de l'actif transféré de la comptabilité du SEP à la comptabilité de la Commune et devant être repris dans les comptes du SICECO s'élève à 6 393.02 €

2- AVANCEMENT DE GRADE SECRETAIRE DE MAIRIE

Compte tenu de l'avis favorable du CTP du Centre de gestion de la FPT de Dijon en date du 25 juin dernier, le Conseil Municipal décide de nommer Mme Marilyne BIANCHI, Adjoint Administratif 1ère classe, au grade d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe, échelon 5 IM 318 IB 336 à compter du 7 septembre 2009.

3- CLECT (de la Communauté d'Agglomération)

Le conseil municipal approuve les conclusions de la commission locale des transferts de charges consignées dans son rapport du 9 juillet 2009 à savoir un total de charges transférées à la Communauté d'Agglomération en 2009 s'élevant à 9 390 €, ce qui porte l'attribution de compensation restant à la commune à 143 639 €

4- ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTAGNY LES BEAUNE – Consultation

Le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de la commune de Montagny-les-Beaune décidant de prescrire l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas être consulté lors de l'élaboration.

5- SIGNALISATION ROUTIERE (Route de Combertault)

Le Conseil accepte le devis de l'ATA de Beaune pour l'achat et la pose de panneaux de signalisation verticale sur la RD 111 I au niveau du Golf pour un montant de 588.99 €
Cette somme sera affectée au compte 2158 du budget principal 2009.

6- DROIT DE PREEMPTION URBAIN : délégation au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de déléguer au Maire la charge d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

7- DEPART EN RETRAITE DU CANTONNIER

Le Maire informe le Conseil que M. Yves Zeise, Adjoint technique 2ème classe exerçant les fonctions de cantonnier dans le village à raison de 14.50 heures par semaines, fait valoir son droit à la retraite le 12 janvier prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- le recrutement d'un Adjoint technique 2ème classe à compter du 01/01/2010 pour son remplacement.
- de créer un emploi à temps complet afin de lui déléguer de nouvelles tâches
- de déléguer la mission du recrutement au Centre de Gestion de la FPT de Dijon suivant le profil défini (polyvalence et expérience qualifiée du poste)

8- QUESTIONS DIVERSES

▪ Location de la salle des Fêtes :

Le Maire fait lecture au Conseil d'un courrier d'une habitante de Beaune qui souhaite louer la salle des fêtes pour une réunion de famille : le Conseil maintient sa position sur l'exclusivité de la location concernant les particuliers aux habitants du village.

▪ Informations Travaux 2009/2010

1. Aux vacances de Toussaint : vitrification du parquet de la cantine/salle des fêtes, peinture de l'entrée de l'école primaire
2. Réparations éclairage public.
3. Sentier pédagogique : L'entreprise Cornuet doit poursuivre les travaux la troisième semaine de septembre.
4. Modification du Plan Local d'Urbanisme : une étude de création de pépinières d'entreprises est en cours sur les deux terrains restants de la zone des Bonnes Filles , ce qui nécessite une modification parcellaire entraînant une révision du PLU.

▪ Point de récupération du verre et du papier :

Il est rappelé que cet endroit n'est pas un dépôt d'ordures. Des déchets déposés et ramassés attestent que des habitants de Levernois sont bien les auteurs des dépôts.

▪ Objets trouvés : Début juillet une bicyclette de femme (marque Red Star de couleur vert clair) a été trouvée route de Challanges, près des bennes. Elle est actuellement entreposée dans le local communal. Merci de contacter la mairie si vous en êtes le propriétaire.

